

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er/04/2019

Etaient présents : M. ANTOINE, Mme BEGORRE-MAIRE Mme BERTIN, Mme DELCAMBRE M. DENIS Christian, Mme GASC M.GENTEL, M. GERARDIN M. GLODKOWSKI Mme GOUSSOT Mme HEQUILY M. HUSSON, M. JACQUES Mme MALHOMME M.MEDART, M.PRIGENT M. RIONDE, M. DENIS Laurent,

Absents excusés : Mme BASTIEN procuration Mme GASC, M. MOUTON procuration Mme MALHOMME, Mme SUPELJAK procuration à Mme BERTIN, Mme QUENU procuration M. RIONDE

Absents Mme REFF

- Le compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2019 proposé par M. Jacques secrétaire de séance est validé
- M. Husson est désigné comme secrétaire de séance
- M. Médart informe que dans le cadre des délégations au maire il y a eu 1 décision.
 - o n°2019-001 DECIDE d'accepter le don anonyme de 50 € au musée

• 1/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET VILLE

Monsieur le Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Après en avoir délibéré, Vote : unanimité

• 2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Après en avoir délibéré, Vote : unanimité

• 3/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET EAU

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget eau dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, Vote : unanimité

M. Médart indique qu'il va récapituler les comptes administratifs des trois budgets puis qu'il se retirera pour permettre le vote.

• 4/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET VILLE

Monsieur MEDART, synthétise le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018, lequel fait ressortir ce qui suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES.....	1 152 207,88 €
RECETTES.....	1 410 420,80 €

Résultat de l'exercice :	+ 258 212,92 €
Résultat reporté :	+ 443 682,11 €
Résultat de clôture : excédent de fonctionnement.....	+ 701 895,03 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES.....	228 009,97 €
RECETTES.....	316 984,73 €
Résultat de l'exercice :	+ 88 974,76 €
Résultat reporté :	- 176 062,65 €
Résultat de clôture : déficit d'investissement.....	- 87 087,89 €

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2018 un excédent global de **614 807,14 €**.

- **5/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**
le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2018, lequel fait ressortir ce qui suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES.....	260 147,76 €
RECETTES.....	184 528,13 €
Résultat de l'exercice :	- 75 619,63 €
Résultat reporté :	+ 156 535,68 €
Résultat de clôture : excédent de fonctionnement.....	+ 80 916,05 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES.....	125 986,36 €
RECETTES.....	138 083,26 €
Résultat de l'exercice :	+ 12 096,90 €
Résultat reporté :	+ 138 757,56 €
Résultat de clôture : excédent d'investissement.....	+ 150 854,46 €

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2018 un excédent global de **231 770,51 €**.

- **6/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET EAU**
le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2018, lequel fait ressortir ce qui suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES.....	198 831,94 €
RECETTES.....	147 740,00 €
Résultat de l'exercice :	- 51 091,94 €
Résultat reporté :	+ 102 351,36 €
Résultat de clôture : excédent de fonctionnement.....	+ 51 259,42 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES.....	61 121,19 €
RECETTES.....	58 837,39 €
Résultat de l'exercice :	- 2 283,80 €
Résultat reporté :	- 14 465,55 €
Résultat de clôture : déficit d'investissement.....	- 16 749,35 €

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2018 un excédent global de **34 510,07 €**.

Monsieur le Maire ayant la responsabilité de la gestion budgétaire 2018 des trois budgets sus mentionnés, il doit se retirer.

La présidence est laissée au doyen : M. Jacques.

M. Jacques reprend la présidence et soumet au vote les comptes administratifs, en rappelant qu'il s'agit de la validation de la gestion du maire sur l'année écoulée.

- budget ville : Il est proposé d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

Vote : unanimité

- budget assainissement : Il est proposé d'approuver le compte administratif assainissement pour l'exercice 2018.

Vote : unanimité

- budget eau : Il est proposé d'approuver le compte administratif eau pour l'exercice 2018.

Vote : unanimité

M. Le Maire revient et reprend la présidence

• **7/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté un excédent global de **614 807,14 €** réparti comme suit:

- un déficit en section d'investissement de 87 087,89 € majoré des restes à réaliser en dépenses pour 79 593,19 € et minoré des restes à réaliser en recettes pour 33 258,50 € ce qui porte le déficit de financement d'investissement à 133 422,58 €.
- un excédent en section de fonctionnement de 701 895,03 €

Il propose au Conseil d'affecter le résultat 2018 :

- en reportant le déficit d'investissement de 87 087,89 € à l'article 001 en dépenses d'investissement
- en reportant l'excédent de fonctionnement pour 133 422,58 € à l'article 1068 en recettes d'investissement et pour 568 472,45 € en recette de fonctionnement article 002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2018.

Vote : unanimité

• **8/ VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de 2018.

Ce qui représente :

	<u>2018</u>		<u>2019</u>
- la taxe d'habitation de :	11,99 %	à	11,99 %
- le foncier bâti de :	7,77 %	à	7,77 %
- le foncier non bâti de :	32,25 %	à	32,25 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le maintien des taxes pour 2019

Vote : unanimité

• **9/ VOTE DE BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif principal 2019.

Ce projet s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Nouvelles dépenses	1 908 663,45	1 340 191,00
Résultat reporté	-	568 472,45
Restes à réaliser	-	-
TOTAL	1 908 663,45	1 908 663,45

Section d'Investissement

Nouvelles dépenses	611 153,98	744 576,56
Résultat reporté	87 087,89	-
Restes à réaliser	79 593,19	33 258,50
TOTAL	777 835,06	777 835,06

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 du budget principal
Vote : unanimité

- **10/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté un excédent global de **231 770,51 €** réparti comme suit:

- un excédent en section d'investissement de 150 854,46 €,
- un excédent en section de fonctionnement de 80 916,05 €

Il propose au Conseil d'affecter le résultat 2018 :

- en reportant l'excédent d'investissement 150 854,46 € à l'article 001 en recettes d'investissement
- en reportant l'excédent de fonctionnement de 80 916,05 € en recette de fonctionnement article 002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2018.

Vote : unanimité

- **11/ VOTE DU PRIX ET ABONNEMENT 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de délibérer sur le prix et l'abonnement à appliquer pour 2019, il propose de reconduire les tarifs de 2018 soit :

- part fixe : 27.40 € par an et par abonnement
- part proportionnelle : 1.10 € HT par m³

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien du prix et de l'abonnement 2019

Vote : unanimité

- **12/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif assainissement 2019.
Ce projet s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Nouvelles dépenses	259 625,01	178 708,96
Résultat reporté	-	80 916,05
Restes à réaliser	-	-
TOTAL	259 625,01	259 625,01
<u>Section d'Investissement</u>		
Nouvelles dépenses	278 671,30	127 816,84
Résultat reporté	-	150 854,46
Restes à réaliser	-	-
TOTAL	278 671,30	278 671,30

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 du budget assainissement
Vote : unanimité

- **13/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET EAU**

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté un excédent global de 34 510,07 € réparti comme suit:

- un déficit en section d'investissement de 16 749,35 € majoré des restes à réaliser de 2018 en dépense pour 19 366,13 € ce qui porte le besoin d'investissement à 36 115,48 €.
- un excédent en section de fonctionnement de 51 259,42 €

Il propose au Conseil d'affecter le résultat 2018 :

- en reportant le déficit d'investissement de 16 749,35 € à l'article 001 en dépenses d'investissement
- en reportant l'excédent de fonctionnement de 51 259,42 € pour 36 115,48 € à l'article 1068 en recette d'investissement et pour 15 143,94 € en recettes de fonctionnement article 002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2018.

Vote : unanimité

• **14/ VOTE DU PRIX ET ABONNEMENT 2019 BUDGET EAU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de délibérer sur le prix et l'abonnement à appliquer pour 2019, il propose d'augmenter la part proportionnelle de 0,06 € pour répercuter la hausse du prix d'achat d'eau. Cela donne les montants suivants:

- part fixe : 20.70 € par an et par abonnement
- part proportionnelle : 1.86 € HT par m3

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la hausse du prix et de l'abonnement pour 2019.

Vote : unanimité

• **15/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif eau 2019.

Ce projet s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Nouvelles dépenses	250 983,94	235 840,00
Résultat reporté	-	15 143,94
Restes à réaliser	-	-
TOTAL	250 983,94	250 983,94
 <u>Section d'Investissement</u>		
Nouvelles dépenses	98 827,61	134 943,09
Résultat reporté	16 749,35	-
Restes à réaliser	19 366,13	-
TOTAL	134 943,09	134 943,09

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019 du budget eau.

Vote : unanimité

• **16/ OCTROI DES SUBVENTIONS 2019**

M. Médart indique que comme chaque année des subventions sont accordées aux associations, la parole est laissée à M.RIONDE, Adjoint aux associations, qui présente la proposition d'attribution des subventions aux associations pour 2019.

	SUBV ART. 6574	SUBV EXCEPT. ART.6745
<u>ASSOCIATIONS</u>		
ALAYGRO Chorales+ Ateliers musicaux	1 700,00	

ALRIC		400,00
AS LAY BOUXIERES	7 500,00	
ASSOCIATION FAMILIALE	150,00	1 600,00
BIEN VIVRE (HOPITAL DE POMPEY)	400,00	
CENTRE CULTUREL LO SCURON DON CALMET BIBLIOTHEQUE	150,00	
COMITE DE JUMELAGE	600,00	
CLUB DU 3ème AGE	150,00	
LA LAYENNE	150,00	
ROLLER CLUB LAYENS	150,00	
TENNIS DE TABLE	1 000,00	
TOTAL	11 950,00	2 000,00

Il est précisé que Mme GOUSSOT, M. GLODKOWSKI ne peuvent pas prendre part au vote car ils sont concernés en tant que présidents ou trésorier d'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions 2019.

Vote : unanimité

- **17/DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR LE PROJET DE VIDEO PROTECTION DE VOIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose que le projet de vidéo protection de voie publique est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il est donc proposé de présenter un dossier.

Intitulé du projet	Dépenses HT	Recettes HT
Vidéo protection de voie publique	61 747.90 €	
FIPD 50%		30 873.95 €
Autofinancement 50%		30 873.95 €
TOTAL	61 747.90 €	61 747.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de vidéo protection
- d'adopter le plan de financement présenté par le Maire
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande correspondant auprès du FIPD
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions possibles pour la réalisation de ce projet,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Vote : 1 voix contre : Mme Gasc, 21 voix pour

- **18/ OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTE DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts pour la période 2016-2020. Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimés par le Conseil d'Administration de

la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018.

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont votés lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018.

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics.

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie des communes que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est bafouée.

Il est proposé au Conseil Municipal de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

Vote : unanimité

Séance levée à 22h05